

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



#### Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 23 décembre 2013 Dossier complet le 23 décembre 2013

N° d'enregistrement 2013-000973

#### 1. Intitulé du projet

Défrichement pour l'extension des chais du site de Lignères à Rouillac

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom MOREL

Prénom Jean-Marc

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MARTELL & Co

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morate

POINOT Thierry, Responsable Environnement

RCS / SIRET 3

3 4 2 4 3 8 8 9 2 0 0 0 6 5

Forme juridique Société Anonyme

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	ous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique				
51°	Défrichement de 14,88 Ha d'un boisement d'un seul tenant				

#### 4. Caractéristiques générales du projet

#### Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Extension du site de stockage de la société Martell & Co, à Rouillac. Extension du site au nord, en lieu et place d'un boisement attenant.

Ce projet est planifié sur plusieurs années.

Création de 14 nouveaux chais sur une période allant de 2015 à 2021.

#### 4.2 Objectifs du projet

Assurer le développement de la société Martell en adéquation avec les attentes des marchés. Permettre à Martell de rester un acteur économique et employeur important dans le département de la charente Développer nos activités sur un site où nous avons la maîtrise foncière des terrains à proximité et où les risques environnementaux seront maîtrisés.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les grandes étapes de la réalisation du projet sont les suivantes :

- Déboisement progressif de la surface nécessaire au projet.

Projet en plusieurs phases, réalisation de :

- 3 chais en 2015 (déboisement de 3,03 Ha)
- 4 chais en 2016 (déboisement de 4,11 Ha)
- 4 chais en 2018 (déboisement de 4,5 Ha)
- 3 chais en 2021 (déboisement de 3,25 Ha)
- Terrassement,
- Mis en place de la voirie,
- Construction des bâtiments.

Les espaces non utilisés resteront boisés ou plantés. Le maintien des arbres remarquables existant sera recherché.

(Voir la partie D de l'annexe 5)

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'une extension de l'activité existante de stockage et de vieillissement des eaux de vies sur le site de Lignères. L'exploitation sera identique à l'actuelle. Le seul impact à noter est une augmentation du trafic . Un aménagement des accès au site est en cours de réalisation.

(Voir la partie D de l'annexe 5)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Permis de construire incluant une étude d'impact Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau Dossier de demande de dérogation pour la destruction d'habitats ou d'espèces protégées si nécessaire Dossier du passage en SEVESO seuil haut (indépendant de l'extension prévue sur le boisement concerné) Dossiers d'Autorisation d'Exploiter des nouveaux chais .								
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est r	rempli						
Demande d'autorisation de défrichem	ent							
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	1.00	e l'opération -	préciser les unit	és de mesu	re utilisées			
	rs caractéristiques			Valeur				
- Création de 14 chais - Voirie - Espaces verts - Total des surfaces boisées concerne	ées		4,18 Ha 7,63 Ha 3,07 Ha 14,88 Ha					
4.6 Localisation du projet			1.					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>0</u> ° _	3 ' <u>4 "66</u> L	at. <u>45</u> ° <u>48</u>	3' <u>6</u> "80			
Lignères, 16170 ROUILLAC	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long°_	1°, 28° a) et b), .	at °	'_π_			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension. 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o				Y	Non Non			
4.7.2 Si ovi, à quelle date a-t-il été au	utorisé ? 27 juin 2013 (avis de	l'AE pour l'au	utorisation ICP	E du site d	e Lignères)			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	ime de travaux ?		Oui		Non X			
Si oui, de quels projets se compose le	e programme ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	Sensibil	ite env	ironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur I	e lieu d	le votre projet ?				
Boisement.							
Existe-t-il un ou plusieurs do concernés) réglementant l'o	cumen ccupat	ts d'urt ion des	panisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui X Non				
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 mars 2011 et révisé par délibération du 23 avril 20 pour intégrer le projet d'extension du site de Lignères. Zone de projet classée en zone Ux : zone d'activités.						
Pour les rubriques 33° à 37°, le	e ou les	docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation				
<ul> <li>5.2 Enjeux environnementaux</li> <li>Complétez le tableau suivan</li> <li>http://www.developpement</li> </ul>	t, par to	ous moy	d'implantation envisagée : yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		X					
en zone de montagne ?  sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
sur le territoire d'une							

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé? dans un site ou sur des sols pollués?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuítés écologiques ? est-il susceptible d'avoir des	X	X	Une étude faune/flore réalisée sur l'année 2013 a recensé plusieur espèces patrimoniales dans le bois.  (Voir la partie B.2 de l'annexe 5)
	incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Déboisement d'une parcelle forestière.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Le site de Lignères est classé comme site Seveso seuil bas à l'heure actuelle.  Une demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'instruction qui classera le site SEVESO seuil haut.  Les extensions à venir (objet du présent dossier) amèneront de nouveaux risques mais déjà identifiés dans les précédentes études de danger sur l'existant. (Voir la partie B.3.5. de l'annexe 5)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X		Source de bruit venant de la circulation au sein du site. Activité peu bruyante en tant que tel.  Le site est éloigné de toute habitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	X	La voirie et les espaces extérieurs en général sont éclairés pour assurer la sécurité du site (SEVESO).
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		L'augmentation du trafic laisse supposer une sensible augmentation des polluants dans l'air.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales seront gérées de manière autonome sur le projet. Les bassins existants sont suffisamment dimensionnés pour récolter les eaux de l'extension. Aucun rejet d'eaux usées (eaux de process) n'est prévu. Le cas échéant (présence de lavabos), les eaux usées seront rejetées en réseau. Les activités de vieillissement n'engendrent pas de rejets hydrauliques
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Le déboisement va modifier l'état paysager existant. L'insertion des bâtiments est à étudier.  Le projet se situe, de plus, à proximité du Château de Lignères référencé à l'inventaire général du patrimoine culturel de la base Mérimée.  (Voir la partie B.5 de l'annexe 5)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire remplii, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le déboisement nécessaire à l'extension du site de Lignères pour la création de 14 nouveaux chais peut avoir des conséquences sur l'environnement du site.

Tel que présenté dans ce formulaire et dans son annexe, les principaux enjeux environnementaux concernés sont :

- la présence d'espèces patrimoniales dans le bois,
- la modification de l'état paysager du site.

L'insertion paysagère du site est étudiée dans le projet puisque celui-ci prévoit uniquement le déboisement des espaces nécessaires à la construction des bâtiments et voiries. Un aménagement paysager est prévu et la préservation d'arbres remarquables sera privilégiée.

Concernant l'enjeu écologique, il est à noter que le déboisement sera réalisé par étapes en fonction des besoins et en fonction du calendrier de réalisation des chais (entre 2015 et 2021). Le déboisement ne sera pas soudain et permettra aux espèces présentes de trouver refuge dans les boisements proches. Notons également que :

- une étude écologique a été réalisée pour prendre en compte cet enjeu,
- la préservation des continuités écologiques a été étudiée,
- des reboisements ont été réalisés par la société Martell & Co aux abords du site en 2008 et 2009.

Les incidences du déboisement ne sont pas négligeables, toutefois, la réalisation d'une étude d'impact spécialement dédiée au défrichement ne semble pas nécessaire au vu de la prise en considération, en amont, des principaux enjeux environnementaux du site. De plus, une étude d'impact générale pour la construction des chais (permis de construire) sera réalisée et prendra en considération le défrichement.

	127-3		
8.7	- 40	IAI	6 = J

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 5 à la demande d'examen au cas par cas - état initial de l'environnement, définition des enjeux et des premiers impacts (relative aux parties 4, 5 et 6 du présent formulaire)

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

1/

Fait à

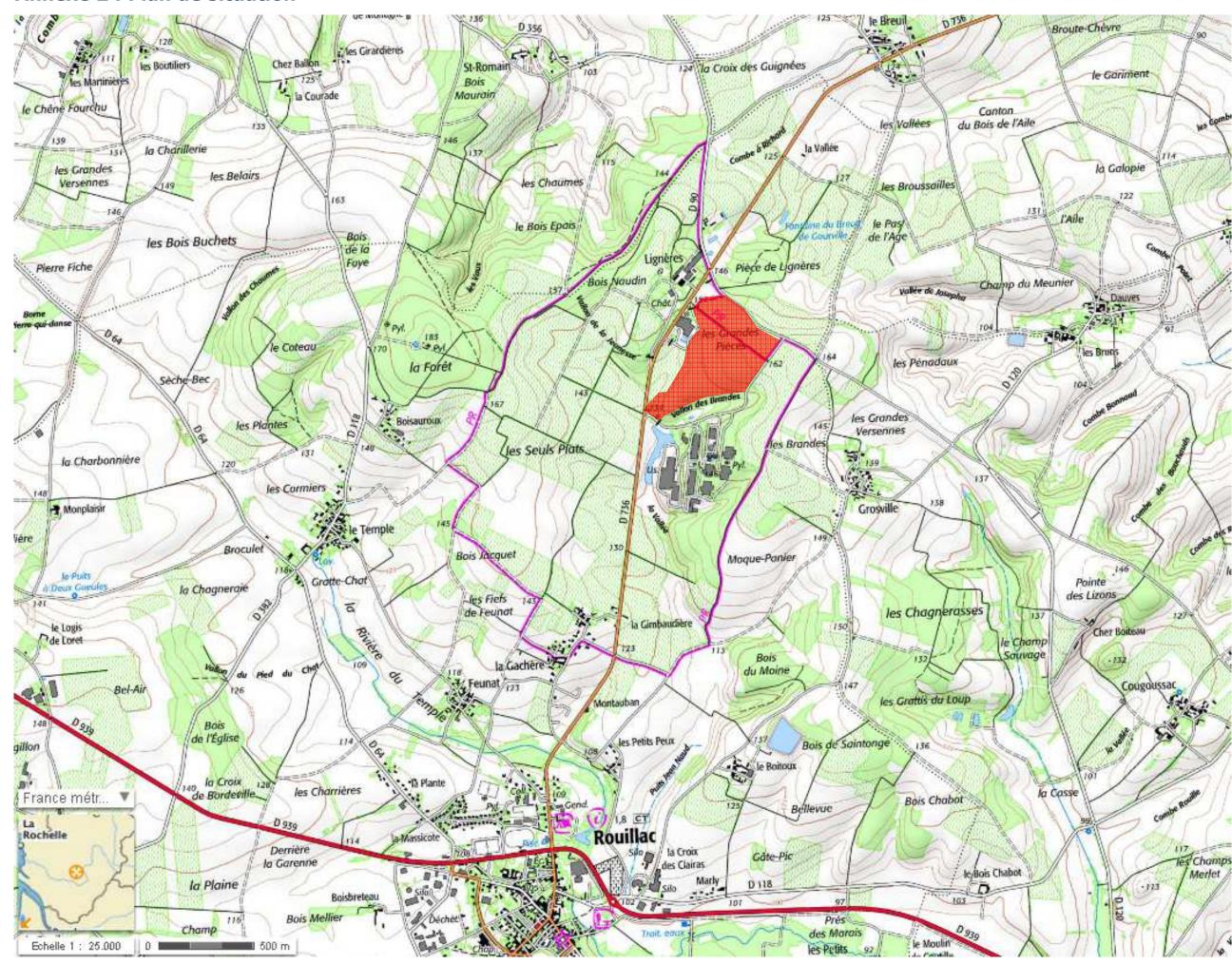
COGNAC

1e. 23 De cembore 2013

Signature

Pesponsable Environmement

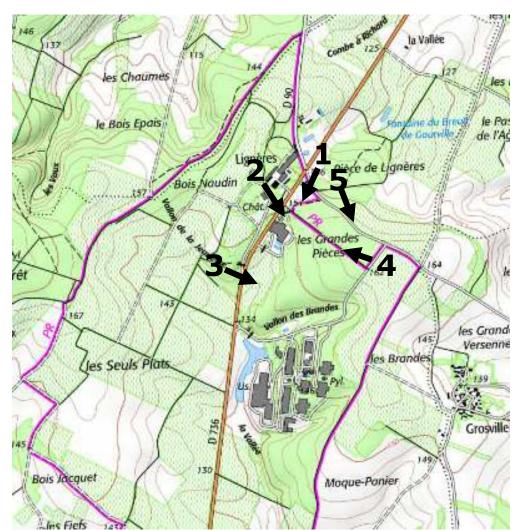
#### **Annexe 2 : Plan de situation**



## **Annexe 3 : Photographies du site**







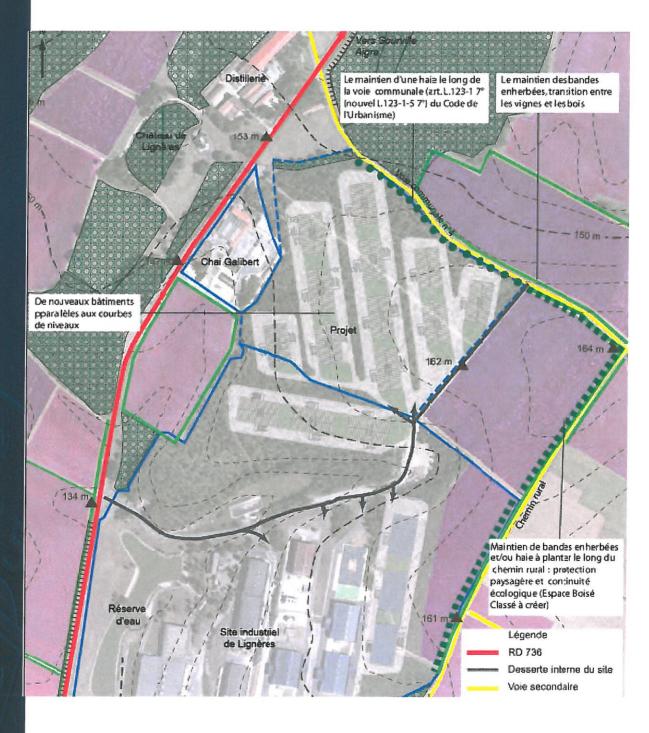








## ANNEXE 4 PLAN DU PROJET







Défrichement pour le projet d'extension des chais du site de Lignières

ANNEXE 5 A LA DEMANDE D'EXAMEN AU « CAS PAR CAS » PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Etat initial de l'environnement, définition des enjeux et premiers impacts

Indice: 2 N° affaire: 31255

Indice	Nbre de pages	Objet de l'indice	Date	Rédigé par	Vérifié par
01	30	Création	04/12/13	Damien GARNIER	Mouloud HADJALI
02	31	Modifications/corrections	16/12/13	Damien GARNIER	Mouloud HADJALI

#### **SOMMAIRE**

<u>A.</u> <u>SI</u>	ITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	<u>4</u>
<u>B.</u> <u>E</u> 1	TAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	<u>5</u>
	MILIEU PHYSIQUE	
B.1.1.	CLIMAT ET QUALITE DE L'AIR	5
B.1.2.	OCCUPATION DES SOLS ET PEDOLOGIE	6
B.1.3.	GEOLOGIE	8
B.1.4.	HYDROLOGIE ET HYDROGRAPHIE	8
B.1.5.	RISQUES NATURELS	9
B.2.	MILIEU NATUREL	10
B.2.1.	ESPACES NATURELS PROTEGES, INVENTORIES OU BENEFICIANT D'UNE GESTION SPECIFIQUE	10
B.2.2.	PATRIMOINE NATUREL	11
B.3.	MILIEU HUMAIN	17
B.3.1.	POPULATION ET HABITAT	17
B.3.2.	ACTIVITES ECONOMIQUES	18
B.3.3.	Urbanisme	20
B.3.4.	Transport	21
B.3.5.	RISQUES TECHNOLOGIQUES ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	21
B.4.	PATRIMOINE ET ACTIVITES TOURISTIQUES	22
B.4.1.	MONUMENTS HISTORIQUES PROTEGES	22
B.4.2.	BATIMENTS REMARQUABLES	22
B.4.3.	Archeologie	23
B.4.4.	Promenade et randonnees	23
B.5.	PAYSAGE	24
B.5.1.	SITES INSCRITS ET CLASSES	24
B.5.2.	CONTEXTE PAYSAGER	24
<u>C.</u> <u>E</u>	NJEUX ENVIRONNEMENTAUX	26
C.1.	SYNTHESE DES CONTRAINTES	26
	PRINCIPAUX ENJEUX CONCERNES	
<u>D.</u> <u>D</u>	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	26
	REMIERE ANALYSE DES IMPACTS DU DEFRICHEMENT	_
	LA PHASE TRAVAUX	
	LES INCIDENCES A TERME	_
E.3.	SYNTHESE DES IMPACTS BRUTS ET RESIDUELS DU DEBOISEMENT	30

#### **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

Figure 1 : Situation geographique du site et du boisement a defricher	4
Figure 2 : Donnees meteorologiques a la station de Cognac	5
FIGURE 3 : OCCUPATION DES SOLS SUR LE SITE DE PROJET	7
Figure 4 : Abords du site de projet	7
Figure 5 : Carte geologique sur le secteur de Rouillac	8
Figure 6 : Alea inondation par remontee de nappe	9
Figure 7 : Espaces naturels d'interet a proximite du site	11
Figure 8 : flore patrimoniale et invasive	12
Figure 9 : interet floristique de la zone d'etude	12
Figure 10 : Insectes patrimoniaux recenses	13
FIGURE 11 : AMPHIBIENS ET REPTILES PATRIMONIAUX RECENSES	14
Figure 12 : resultats des inventaires chiropterologiques	15
Figure 13 : resultats des inventaires ornithologiques	16
FIGURE 14 : TRAME VERTE ET BLEUE ET PLANTATIONS A PREVOIR	17
FIGURE 15 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION A ROUILLAC	18
Figure 16 : zones d'habitat proches de la zone d'etude	18
Figure 17 : Sites ICPE a Ligneres et a proximite	19
Figure 18 : Vignoble a l'est du boisement concerne	20
Figure 19 : Schema d'intention concernant le projet dans le PLU de Rouillac	21
Figure 20 : Chateau de Ligneres vu depuis l'oree du bois	22
Figure 21 : Pavillon et entree du chateau de Ligneres	23
Figure 22 : trace du circuit pedestre de Ligneres	24
Figure 23 : contexte paysager de la zone d'etude	25
Figure 24 : Tableau recapitulatif des contraintes environnementales	26
Figure 25 : plan du projet d'extension du site de Ligneres	27
FIGURE 26 : PLANNING PREVISIONNEL DU DEBOISEMENT DU SITE	28

## A. Situation géographique et administrative

Le site de Lignères est implanté au lieu-dit du même nom, sur la commune de Rouillac en Charente. Il se situe à environ 2,4 km au nord du bourg de Rouillac, le long de la RD 736.

D'après l'IGN, le site de Lignères se trouve à une altitude d'environ 150 m NGF, variable sur le site entre 134 m à l'entrée et jusqu'à 160 m sur la partie Est du site.

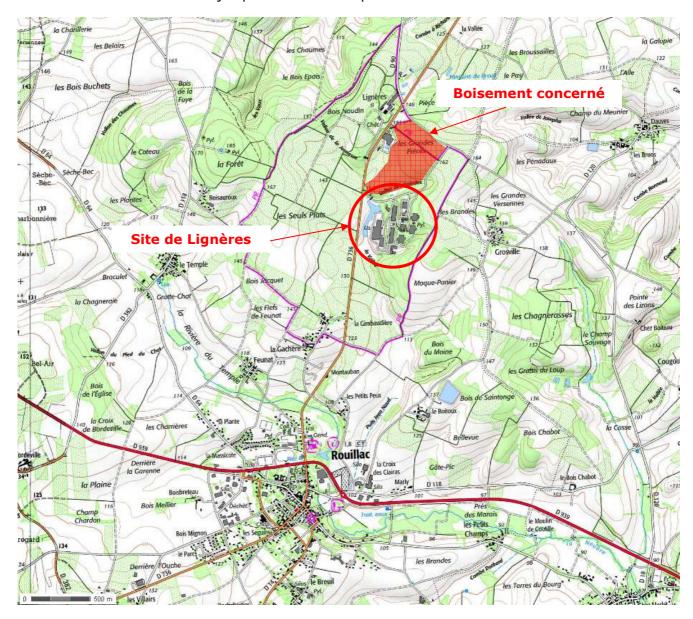


Figure 1 : Situation géographique du site et du boisement à défricher (Source : IGN)

Le boisement concerné par le projet d'extension est situé sur les parcelles au nord du site de Lignères.

#### B. Etat initial de l'environnement

#### **B.1.** Milieu physique

#### B.1.1. CLIMAT ET QUALITE DE L'AIR

#### Climatologie

Le département de la Charente a un climat océanique de type aquitain plus perceptible de Cognac jusqu'à Angoulême. Il se modifie en climat océanique dégradé en allant vers l'Est, aux contreforts du Massif Central.

La station météorologique la plus proche du site de Lignères est située à Cognac, à environ 23 km au Sud-Ouest du site. Les données météorologiques ont été relevées sur un intervalle de temps compris entre 1981 et 2010.

Au niveau de la station météorologique de Cognac la température moyenne annuelle calculée est de 13,3°C (de 6,1°C en janvier à 21°C en juillet).

Il pleut environ 117 jours par an et la pluviométrie est de l'ordre de 777,1 mm par an.

Le graphique suivant représente les températures (en °C) et précipitations mensuelles (en mm) relevées sur la station de Cognac :

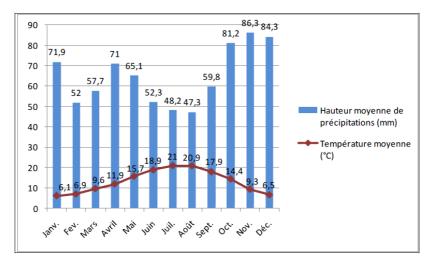


Figure 2 : Données météorologiques à la station de Cognac

(Source : Météo France)

La plus faible température répertoriée était de -19,4°C (15/02/1956) et la plus élevée était de 40,1°C (12/07/1949).

Les nombres moyens de jours annuels des autres occurrences climatiques sont :

Neige: 4,1,
Orage: 22,6,
Grêle: 2,2,
Brouillard: 46,1.

La durée moyenne d'insolation annuelle est de 1995,9 heures.

#### **Vents**

Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest, Sud-Est et Nord-Est. Les vitesses sont généralement faibles (<5 m/s).

Le nombre de jours moyens annuels avec des rafales de vents supérieures à 16 m/s est de 35,5.

#### Qualité de l'air

16 stations de mesures ATMO Poitou-Charentes permanent sont implantées dans la région Poitou-Charentes. La station de mesure présente dans la Zone Régionale et étant la plus proche de ROUILLAC est celle de **Cognac**, elle est à environ 24 km au Sud-Ouest de Rouillac. La surveillance au niveau de cette station est réalisée en particulier sur les concentrations de dioxyde de soufre (SO2), de particules fines (PM10), de dioxyde d'azote (NO2) et d'ozone (O3).

Les informations recueillies à Cognac permettent de qualifier la qualité de l'air comme étant bonne. Aucun dépassement des seuils n'est à recenser sur les données disponibles de 2010.

#### **B.1.2.** OCCUPATION DES SOLS ET PEDOLOGIE

Le site de projet est constitué d'un boisement. Les éléments constitutifs de l'occupation des sols ont été relevés par la société Axeco, en charge de la réalisation d'une étude faune/flore/habitats et fonctionnalités écologiques sur le site de projet. La cartographie de cette occupation du sol est consultable ci-après.

Les abords immédiats du site à déboiser sont constitués :

- Au sud, par le site de production de Lignères, composé de bâtiments, voiries et espaces verts,
- A l'ouest, par le site de production de Galibert,
- Au sud-ouest, par des vignes et un boisement récent le long de la RD 736,
- Au nord-ouest par la RD 736 et le château de Lignères,
- Au nord et à l'est par des vignobles appartenant à la société des domaines Jean Martell Filiale de Martell.

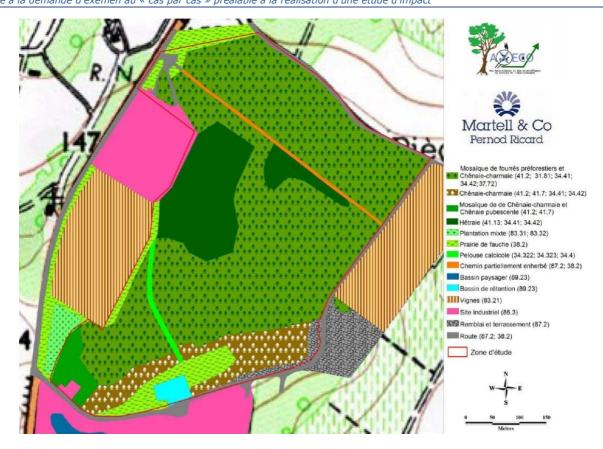


Figure 3 : Occupation des sols sur le site de projet

(Source : Axeco)

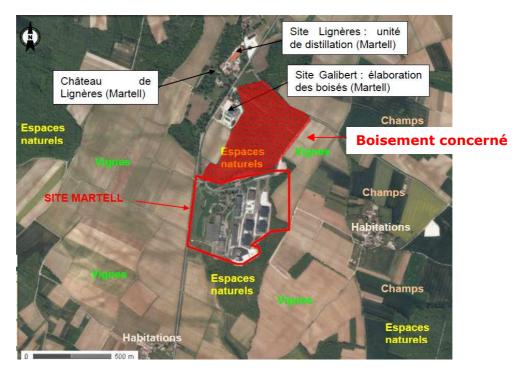


Figure 4 : Abords du site de projet

(Source : Etude d'impact ICPE 2013)

#### B.1.3. GEOLOGIE

Le système d'information géographique des données publiques Infoterre, disponible sur le site Internet du BRGM, permet de caractériser le sol à proximité du site MARTELL.

Selon la carte géologique du BRGM de MATHA n°684, le site MARTELL est implanté en majorité sur le Portlandien inférieur, Calcaires à Gravesia notés j9a2 et des Calcaires oolithiques à Nérinées notés j9a1 (vers le bassin des eaux). Les calcaires à Gravesia, d'une épaisseur de 31 m, forment une cuesta particulièrement marquée dans la région de Rouillac. L'ensemble correspond à des calcaires plus ou moins argileux et des calcaires à grain fin de teinte beige-crème, à passées bioclastiques et niveaux bioturbés fréquents. A quatre mètres de la base, un niveau de marnes gris foncé, lumachelliques, à Nanogyra bruntrutana constitue un repère cartographique que l'on peut suivre sur les feuilles voisines : Mansle et Angoulême. Gravesia gravesiana et G. gigas, généralement peu abondantes, apparaissent au-dessus de ce niveau repère.

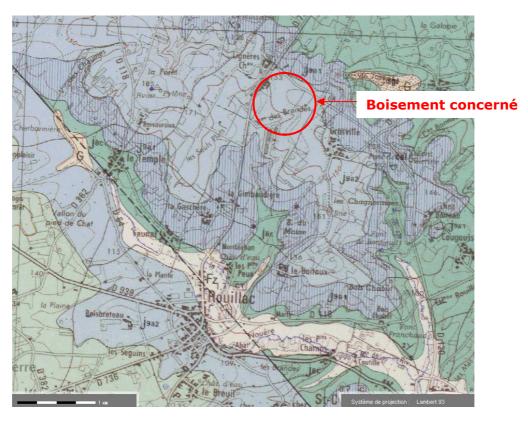


Figure 5 : Carte géologique sur le secteur de Rouillac

(Source : Infoterre, BRGM)

#### **B.1.4.** HYDROLOGIE ET HYDROGRAPHIE

D'après la notice de la feuille de MATHA, le Portlandien inférieur (j9a) semble assez peu exploité, on n'y connaît que deux captages pour eau potable, de faible capacité (quelques m³/heure), et de rares forages d'irrigation. Ce niveau ne semble exploitable qu'au droit des vallées qui le recoupent.

D'après le site du SIEAG (Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne), au droit du site, on retrouve deux masses d'eau souterraines :

FRFG016: Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente secteurs hydro r0, r1, r2, r3,
 r5, présentant un état quantitatif et chimique mauvais.

• FRFG078 : Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infratoarcien. Elle présente un état quantitatif bon mais un état chimique mauvais.

Le SDAGE fixe un objectif de bon état global pour 2027 pour ces deux masses d'eau. Le bon état quantitatif devant être atteint pour 2015 et le bon état chimique pour 2027.

Aucun captage n'exploite ces masses d'eau souterraines au droit du site, pour l'alimentation en eau potable. Le BRGM recense notamment un captage destiné à l'alimentation d'une réserve incendie (puits de 25 m de profondeur) en limite nord-ouest du site de production existant, en bordure de la RD 736. Ce puits n'est pas implanté sur les parcelles concernées par le défrichement.

#### **B.1.5.** RISQUES NATURELS

#### Inondations par débordement de cours d'eau

La commune de Rouillac n'est pas soumise à un Plan de Prévention du Risque Inondation. Toutefois, la présence de la rivière de la Nouère, s'écoulant dans le centre-bourg de Rouillac, présente un aléa inondation à noter. Le site de projet n'est toutefois pas concerné par cet aléa.

#### Inondations par remontée de nappes

La vallée de la Nouère et ses vallons connexes présentent une nappe sub-affleurente susceptible de provoquer des inondations par remontée de nappes. Les abords de ces vallons présentent des aléas plus moins importants au vu de la topographie locale. Le site de projet est classé en secteur à sensibilité faible à très faible.

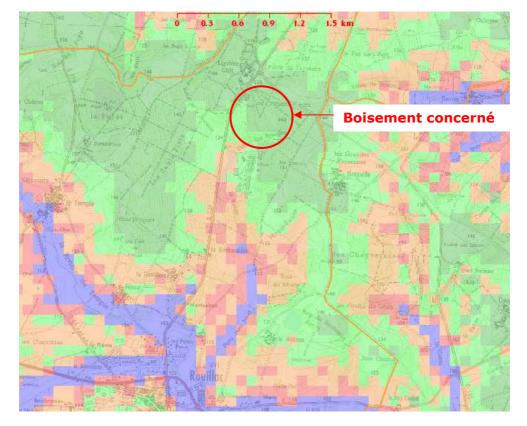


Figure 6 : Aléa inondation par remontée de nappe

(Source : Cartorisque)

#### Sismicité

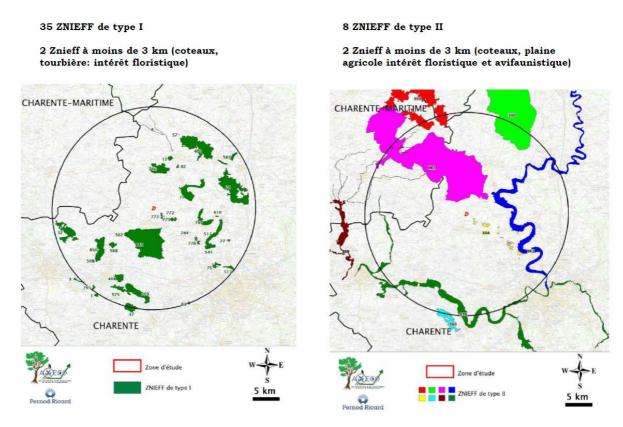
Rouillac est classée comme commune en risque sismique modéré (niveau 3). Cet aléa concerne le site de projet mais le défrichement n'aura pas d'incidences sur celui-ci.

#### **B.2.** Milieu naturel

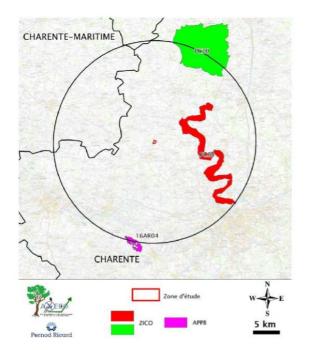
## **B.2.1.** ESPACES NATURELS PROTEGES, INVENTORIES OU BENEFICIANT D'UNE GESTION SPECIFIQUE

Aucun espace naturel protégé (APPB, réserve naturelle,...), inventorié (ZNIEFF, ZICO) ou bénéficiant d'une gestion spécifique (Natura 2000, ENS,...) n'est concerné par le site de projet.

Toutefois, l'intérêt écologique du territoire est reconnu à plusieurs reprises. En effet, dans un rayon de 3 km autour du site, plusieurs de ces espaces naturels sont présents.



#### 2 ZICO et 1 APPB



Sites Natura 2000 : 4 ZPS et 5 ZSC

1 ZPS et 1 ZSC à moins de 3 km (coteaux, plaine agricole: intérêt floristique et avifaunistique)

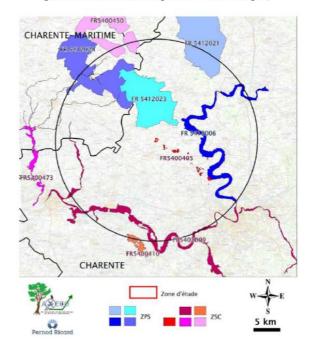


Figure 7 : Espaces naturels d'intérêt à proximité du site

(Source : Axeco)

#### **B.2.2.** PATRIMOINE NATUREL

La société Martell & Co a fait réaliser par le bureau d'études Axeco, un inventaire écologique du boisement concerné par le projet. Cette étude a débuté en avril 2013 et a été finalisée en décembre 2013. 12 passages ont été réalisés entre avril et octobre et 2 passages ont eu lieu en période hivernale. Les résultats synthétiques de cette étude sont présentés ci-après.

#### Flore et habitats

Les habitats sont recensés dans la partie occupation des sols ci-dessus. L'habitat le plus intéressant est une pelouse calcicole recensée sur le chemin reliant le site Galibert à celui de Lignères.

#### Concernant la flore :

- Aucune espèce recensée ne bénéficie d'une mesure de protection nationale.
- Aucune espèce recensée ne bénéficie d'une mesure de protection régionale.
- **Aucune espèce** recensée n'est inscrite au Livre rouge des espèces menacées de France (MNHN, Ministère de l'Environnement, 1995 pour le tome 1 ; tome 2 à paraître.).
- **1 espèce** recensée est inscrite sur la Liste rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO 1998).
- 8 espèces déterminantes pour au moins un département du PC, 2 déterminantes en 16.
- 4 espèces invasives (avérées, potentielles à surveiller ou en liste d'observation pour le secteur atlantique)

Une espèce floristique patrimoniale a donc été observée le long de l'allée du château. Il s'agit de la Potentille dressée.

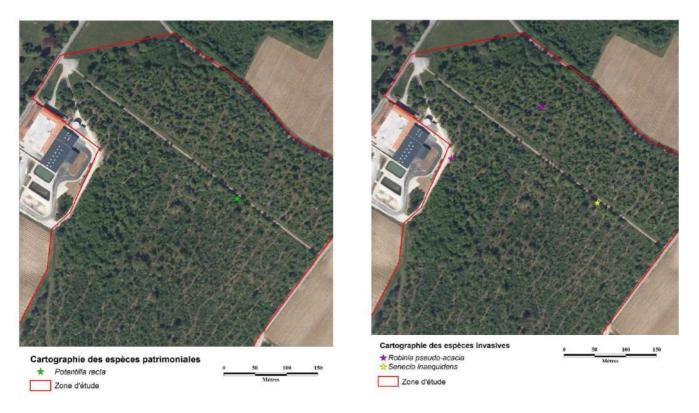


Figure 8 : flore patrimoniale et invasive

(Source : Axeco)



Figure 9 : intérêt floristique de la zone d'étude

(Source : Axeco)

#### **Insectes**

7 espèces patrimoniales ont été observées, à savoir :

- 1 espèce d'orthoptère (sauterelles) : le Méconème scutigère, espèce non protégée mais inscrite en liste rouge nationale et déterminante de ZNIEFF,
- 2 espèces de coléoptères : Le Lucane cerf-volant et la Rosalie des Alpes, espèces protégées.
- 3 espèces de lépidoptères (papillons) : l'Azuré du Serpolet, le Sylvandre et la Métilée des centaurées, espèces protégées,
- 1 espèce d'odonate : le Gomphe de Graslin, espèce protégée.

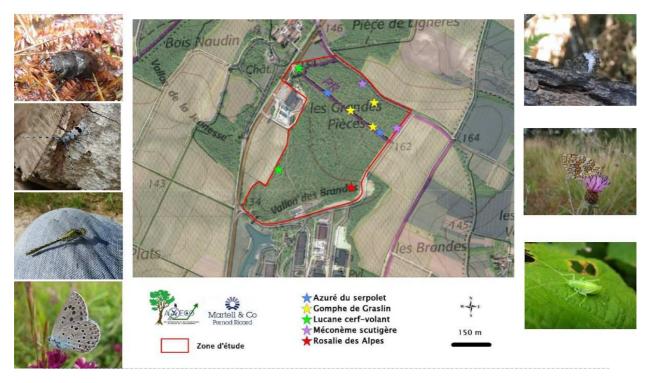


Figure 10 : insectes patrimoniaux recensés

(Source : Axeco)

#### Amphibiens et reptiles

La zone d'étude ne présente pas de zones humides. Ceci limite les potentialités batracologiques. Les habitats de reptiles sont, en revanche, bien représentés.

Les inventaires ont permis de recenser :

- 1 espèce d'amphibien : la Grenouille Agile, espèce protégée,
- 3 espèces de reptiles protégés : le Lézard vert occidental, le Lézard des murailles et la couleuvre verte et jaune.

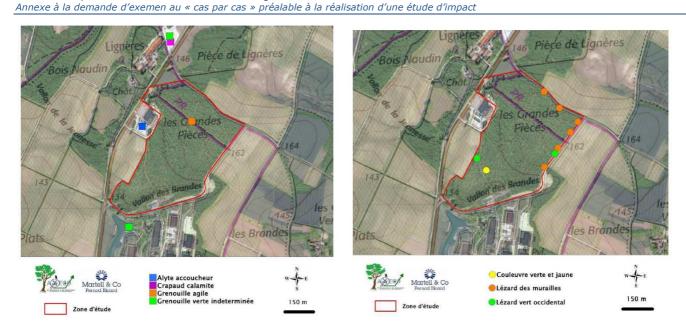


Figure 11 : amphibiens et reptiles patrimoniaux recensés

(Source: Axeco)

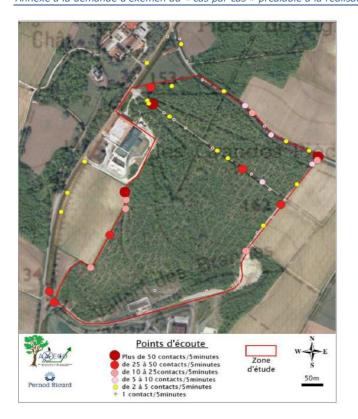
#### Mammifères (hors chauves-souris)

Des inventaires par transects diurnes et nocturne ont permis de recenser 6 espèces communes et une patrimoniale (Lapin de Garenne).

Une observation des milieux représentatifs des espèces de mammifères ont permis de suspecter la présence de 14 espèces communes et 4 espèces patrimoniales (Hérisson d'Europe, Genette commune, Ecureuil roux et Muscardin).

#### Chauves-souris

9 espèces de chauves-souris ont été contactées. Elles représentent une bonne diversité globale. 2 espèces sont majoritaires (80% des contacts sont des Pipistrelles de Kuhl et Pipistrelles commune). 2 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » représentent 0,30% des contacts (Grand Rinolophe et Barbastelle d'Europe).



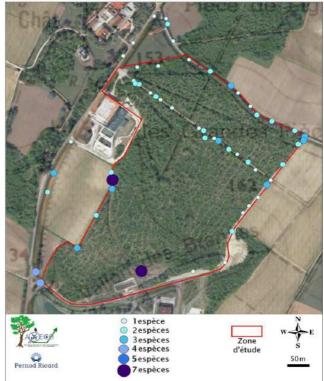








Figure 12 : résultats des inventaires chiroptérologiques (Source : Axeco)

#### Oiseaux

L'inventaire ornithologique par transect et points d'écoute ont permis de recenser 53 espèces dont 40 fréquentant le site de manière directe (reproduction, poste de chant, alimentation, transit,...).

15 espèces patrimoniales ont été recensées. Le site et sa périphérie revêtent un intérêt particulier pour 12 d'entre elles en période de reproduction.

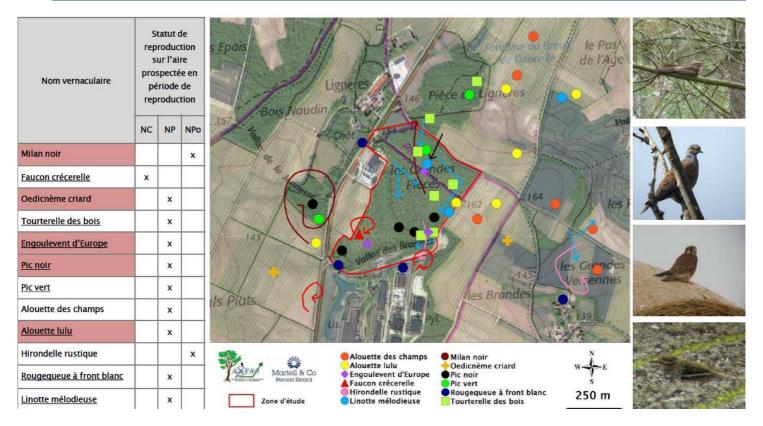


Figure 13 : résultats des inventaires ornithologiques

(Source : Axeco)

#### Flore et habitats

Les habitats sont recensés dans la partie occupation des sols ci-dessus. L'habitat le plus intéressant est une pelouse calcicole recensée sur le chemin reliant le site Galibert à celui de Lignères.

#### Trame verte et bleue

Le boisement est un élément constitutif de la trame verte du territoire. Une préservation d'une frange plantée permettra d'assurer les continuités pour partie.

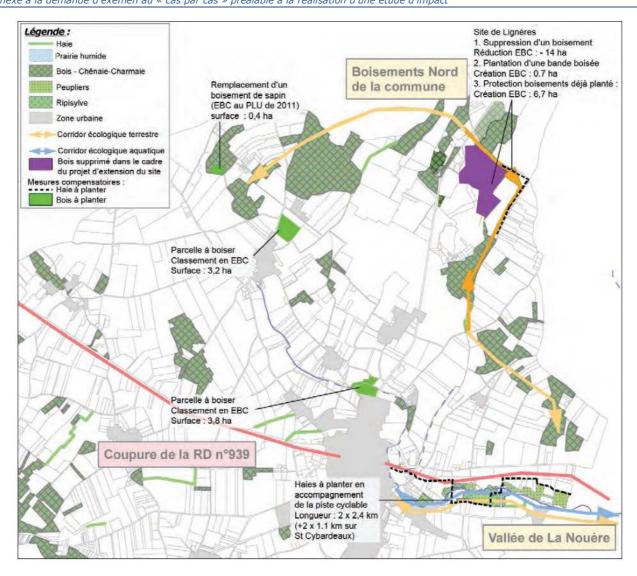


Figure 14 : trame verte et bleue et plantations à prévoir

(Source : Ponant Stratégies urbaines)

#### B.3. Milieu humain

#### **B.3.1.** POPULATION ET HABITAT

Entre 2009, la commune compte 1 799 habitants (1838 habitant en 2012). Après une baisse entre 1982 et 1990, elle retrouve son niveau de population de 1982. La croissance démographique de la commune (+0.2% par an) reste toutefois moins rapide que celle de la Communauté de Communes du Rouillacais (+0.8% par an). Cette évolution est due à un solde naturel négatif que compense à peine le solde migratoire positif.

Population	Rouillac (16286)	La CC du Rouillacais (241600303)	Charente (16)
Population en 2009	1 799	9 684	351 563
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2009	61,4	33,6	59,0
Superficie (en km²)	29,3	287,8	5 956,0
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	0,2	0,8	0,3
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	-0,9	-0,2	0,0
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2009, en %	1,1	1,0	0,4
Nombre de ménages en 2009	783	4 037	156 917

Figure 15 : Caractéristiques de la population à Rouillac

(Source: INSEE)

Le site d'implantation du site de Lignères se trouve à environ :

- 2,5 km au Nord-Est du centre-ville de ROUILLAC;
- 3,3 km au Sud-Est du centre-ville de MONTIGNE;
- 3,6 km au Nord-Ouest du centre-ville de SAINT-CYBARDEUX ;
- 4,3 km au Sud-Ouest du centre-ville de GOURVILLE;
- 6 km à l'Est du centre-ville de SONNEVILLE ;
- 6 km à l'Ouest du centre-ville de GENAC.

Les habitations les plus proches du site de Lignères sont recensées dans le tableau suivant :

Туре	Nombre	Nombre de résidents	Distance	Secteur
Maisons individuelles lieu- dit de Groville	15	20	500 m	Est
Maisons individuelles lieux-dits de La Gimbaudière et La Gaschère	> 30	60	600 m	Sud
Maisons individuelles lieudit Boisauroux	15	1	1,2 km	Ouest
Maisons individuelles lieu- dit Le Temple	> 50	1	1,5 km	Ouest
Maisons individuelles lieu- dit Feunat	> 30	1	1,4 km	Sud-Ouest

Figure 16 : zones d'habitat proches de la zone d'étude

(Source : Etude d'impact pour l'autorisation d'exploiter)

#### **B.3.2.** ACTIVITES ECONOMIQUES

#### **Emploi**

En 2009, les actifs (748 personnes) représentent 41,5% de la population communale.

1 090 emplois sont proposés dans la commune (+214 depuis 1999), soit plus de 40% des emplois proposés dans l'ensemble de la Communauté de Communes (2 589 emplois) : avec un

nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs, Rouillac est un pôle d'emplois pour les communes environnantes.

Trois entreprises proposent un tiers des emplois :

- le centre Poids Lourds, au bois de Loret (70 emplois),
- le supermarché (70 emplois),
- le site industriel de Lignères (160 emplois).

#### **Commerce**

Les commerces sont regroupés au centre-ville de la commune. Les principales activités commerciales et artisanales sont implantées en bordure de la D939 au Nord-Ouest et Nord-Est du centre-ville. Aucun commerce n'est situé à proximité du site de Lignères.

#### Industries et assimilés

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans un rayon de 4 km autour du site de MARTELL sont identifiées dans le tableau suivant :

Entreprise	Activité	Détail du Classement	Distance par rapport au site		
	ROUILLAC				
CUMA DE DISTILLATION DE FOUGEARS	Alcool, eaux de vie et liqueurs (production par distillation)	Installation à autorisation sous la rubrique 2250	4,2 km au Sud-Ouest		
Domaines JEAN MARTELL	Alcool, eaux de vie et liqueurs (production par distillation) ; Vins (préparation, conditionnement) ; Alcool de bouche, eaux de vie, liqueurs (stockage)	Installation à autorisation sous les rubriques 2250, 2251 et 2255	700 m au Nord		
MARTELL - Galibert	Alcool, eaux de vie et liqueurs (stockage)	Installation à autorisation sous la rubrique 2255	500 m au Nord		
GRAFEUILLE SA	Métaux (stockage, activité de récupération)	Installation à autorisation sous la rubrique 286	3,3 km au Sud-Ouest		
SCEA de la VOIE ROMAINE	Porcs (élevage, vente, transit, etc.) de plus de 30 kg	Installation à autorisation sous la rubrique 2102	3,4 km au Sud		
BONNEVILLE					
MAZERAT Guy- Patrick	Porcs (élevage, vente, transit, etc.) de plus de 30 kg	Installation à autorisation sous la rubrique 2102	4,2 km au Sud		

Figure 17 : sites ICPE à Lignères et à proximité

(Source : base de données ICPE)

#### Activités agricoles

Au droit du site de Lignères, l'espace agricole est dominé par la viticulture, liée à la production de cognac. Ces vignobles appartiennent à la société des domaines Jean Martell Filiale de Martell.



Figure 18 : vignoble à l'est du boisement concerné

(Source : SOGETI Ingénierie)

#### Autres activités

Aucune autre activité n'est à recenser à proximité du site de Lignères. En particulier, le boisement concerné par le projet n'est pas exploité pour la production de bois.

#### B.3.3. URBANISME

La révision simplifiée du PLU de Rouillac a modifié le règlement applicable à la zone concernée par le projet.

Le boisement concerné est aujourd'hui classé comme zone UX, dédiée aux activités industrielles. Cette zone prend en considération le projet d'extension du site de Lignères et autorise, de fait, le déboisement de la parcelle pour sa réalisation.

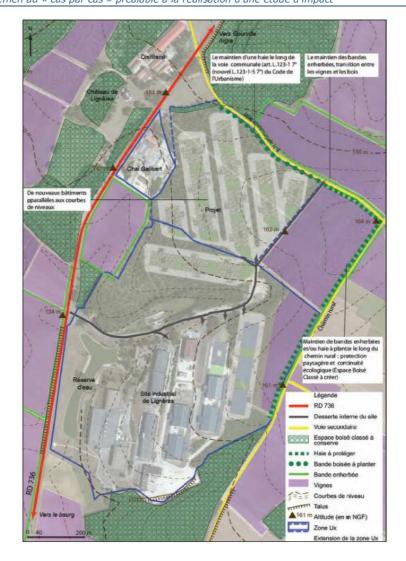


Figure 19 : Schéma d'intention concernant le projet dans le PLU de Rouillac

(Source : Ponant Stratégies Urbaines)

#### B.3.4. TRANSPORT

La zone d'étude est bordée, à l'ouest, par la RD736 qui dessert le site de Lignères et permet de relier Rouillac à Ruffec. Cette route accueillait, en 2011, 1123 véhicules par jours dont 3,11% de poids lourds.

Aucune autre infrastructure importante (hors chemins de desserte du site de Lignères) n'est à noter. Particulièrement, il n'existe pas de voie ferrée ou réseau fluvial proche du site considéré.

#### **B.3.5.** RISQUES TECHNOLOGIQUES ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le site de Lignères est un site SEVESO seuil bas à l'heure actuelle. Un dossier de passage en site SEVESO seuil haut est en cours d'instruction, au vu de l'extension actuellement en travaux et au projet d'extension, objet de ce présent document. Tous les sites de production de la société Martell & Co à Rouillac sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La RD736 est un axe de Transport de Matières Dangereuses, au vu de la circulation de camions transportant des alcools pour desservir le site de Lignères.

## **B.4.** Patrimoine et activités touristiques

#### **B.4.1.** MONUMENTS HISTORIQUES PROTEGES

Aucun monument historique classé ou inscrit n'est concerné par le projet de manière directe (pas de construction sur le site) ou indirecte (aucune périmètre de protection ne s'étend sur les parcelles à déboiser).

#### **B.4.2.** BATIMENTS REMARQUABLES

Le château de Lignères situé au Nord du site industriel et appartenant à la société Martell & Co est référencé dans l'inventaire général du patrimoine culturel de la base Mérimée. Le château est en covisibilité directe avec le boisement à défricher.

Le pavillon et l'entrée du château, en co-visibilité avec le boisement, sont également remarquables d'un point de vue patrimonial.



Figure 20 : Château de Lignères vu depuis l'orée du bois

(Source : SOGETI Ingénierie)



Figure 21 : Pavillon et entrée du château de Lignères

(Source : SOGETI Ingénierie)

Ces deux monuments sont protégés au PLU, au titre de l'article R1231-5 du Code de l'Urbanisme.

#### B.4.3. ARCHEOLOGIE

Le secteur est situé dans la zone géographique «A» du zonage archéologique, défini par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005 : toute demande de permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que les décisions de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté, doivent être transmises au Préfet de région (DRAC, Service régional de l'archéologie, 102 Grand rue, 86020 POITIERS CEDEX) pour instruction et prescriptions archéologiques éventuelles. Le défrichement n'est pas concerné.

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ne recense aucune zone d'intérêt archéologique sur le site ou ses abords.

#### **B.4.4. Promenade et randonnees**

La commune de Rouillac comporte des chemins de randonnée pédestre dont un passe au cœur du boisement concerné par le projet, il s'agit du circuit de Lignères dont le tracé est consultable sur la carte ci-après.

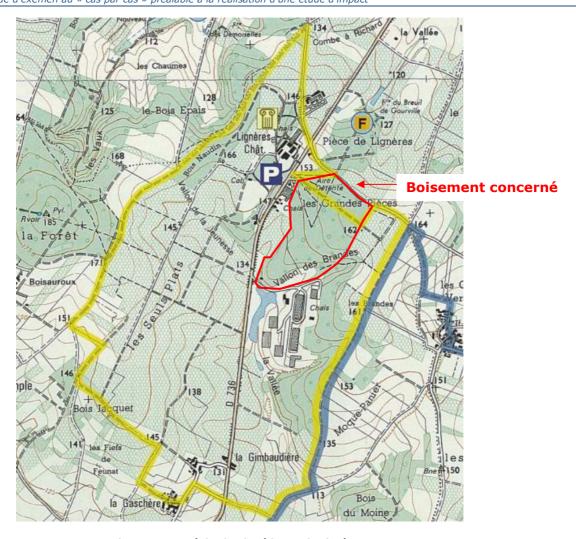


Figure 22 : tracé du circuit pédestre de Lignères (Source : FFRP)

## **B.5.** Paysage

#### **B.5.1.** SITES INSCRITS ET CLASSES

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé sur ou à proximité du site de Lignères.

#### **B.5.2.** CONTEXTE PAYSAGER

La commune de Rouillac s'inscrit dans un paysage de plaines vallonnées agricoles, traversées par la vallée de la Nouère.

Le paysage dans lequel s'inscrit le site de Lignères est caractéristique de la «Plaine Haute d'Angoumois» : une alternance de cultures ouvertes et de vignes entrecoupées de boisements ponctuels.

Les espaces boisés, associés au relief vallonné, limitent les vues à partir de la RD 736.

Les bâtiments sont implantés à plus de 100 mètres de la RD 736. Quelques aménagements paysagers intégrant une réserve d'eau ont été réalisés dans cette marge de recul. Les nouvelles implantations sont projetées au Nord, au sein des espaces boisés.



Figure 23 : contexte paysager de la zone d'étude

(Source : SOGETI Ingénierie)

## C. Enjeux environnementaux

## C.1. Synthèse des contraintes

Contrainte		Nivea	u de cont	rainte
		Fort	Moyen	Faible
Milieu physique				
Occupation des sols	Défrichement d'un espace boisé	X		X
Risques naturels	Aléa remonté de nappe (faible à très faible)			X
Milieu naturel				
Patrimoine écologique	Présence d'espèces patrimoniales	Х		
Continuités écologiques	Boisement constitutif de la trame verte		Х	
Patrimoine et tourisme				
Monuments historiques	Co-visibilités avec le château de Lignères	X		
Activités touristiques	Chemin de randonnée		Х	
Paysage			•	
Contexte paysager	Boisement constitutif du paysage		X	

Figure 24 : Tableau récapitulatif des contraintes environnementales

## C.2. Principaux enjeux concernés

Les enjeux majeurs concernés par le défrichement du boisement nécessaire à l'extension des chais du site de Lignères sont les suivants :

- Le dérangement et/ou la destruction d'habitats d'intérêt pour une faune et une flore patrimoniale présente au sein du bois,
- La potentielle rupture des continuités écologiques suite à la suppression du bois,
- La modification substantielle du paysage local.

## D. Description sommaire du projet

Le projet repose sur la création de 14 chais d'ici 2021. Cette extension s'étendra au Nord du site sur un boisement existant. Ce boisement devra être défriché pour partie afin de permettre la construction des chais.

La desserte du site ne sera pas modifiée : la voie de desserte interne de la zone sera prolongée de façon à accéder aux nouveaux chais. L'accès au site à partir de la RD 736 fera l'objet des aménagements nécessaires au regard de l'augmentation du trafic (à définir).

Comme pour les bâtiments existants, l'implantation des nouveaux chais cherchera à épouser au mieux le relief : les bâtiments seront parallèles aux courbes de niveaux.

Les espaces non utilisés resteront boisés ou seront paysagés. Le maintien de la végétation existante en périphérie du site, parcelles de vignes et bandes enherbées, contribueront à préserver la continuité écologique entre les boisements situés au Nord et au Sud de Lignères. En fonction de l'évolution du site, une bande boisée pourra, le cas échéant, être plantée le long de la voie communale et du chemin rural de façon à pérenniser ce corridor à plus long terme.

En complément, et afin de compenser la réduction des espaces boisés sur le site de Lignères, la société Martell & Co a d'ores et déjà engagé plusieurs reboisements au droit du site et prévoit, de plus, la plantation de haies de part et d'autre de la piste cyclable entre le bourg de Rouillac et celui de St-Cybardeaux (2x3,5 km).

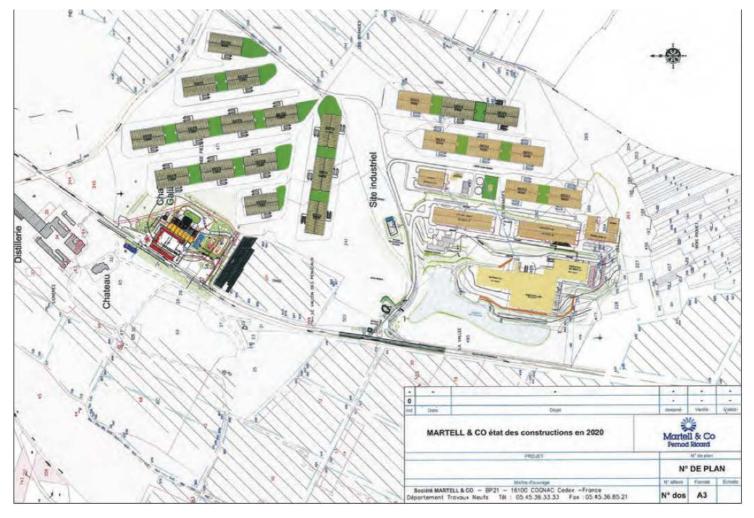


Figure 25 : plan du projet d'extension du site de Lignères

(Source : Martell & Co)

Il est à noter que le déboisement sera progressif. En effet, seules les emprises nécessaires à la réalisation du projet seront déboisées et ce, en fonction des phases de construction des nouveaux chais. De ce fait, le déboisement sera réalisé entre 2015 et 2021, comme présenté sur la figure ci-après.



Figure 26 : planning prévisionnel du déboisement du site

(Source : Martell & Co)

Enfin, notons que la société Martell & Co a mis en œuvre, sur le site de Lignères, un plan de valorisation environnementale du site définissant plusieurs actions mises en œuvre en matière de préservation de l'environnement, notamment pour la biodiversité.

# E. Première analyse des impacts du défrichement

#### **E.1.** La phase travaux

Les incidences potentielles en phases travaux concernent avant tout la présence des engins sur le site afin d'abattre et enlever les arbres concernés par le déboisement.

Deux incidences potentielles peuvent être à prévoir :

- Le risque de pollution accidentelle des sols et des eaux, due à la présence des engins nécessaires au déboisement,
- Le dérangement des espèces patrimoniales.

Le phasage de l'opération permet de limiter le déboisement à la surface strictement nécessaire à la construction des chais prévus (selon le phasage décrit ci-avant).

Le déboisement sera réalisé sur les périodes propices permettant de limiter le dérangement des espèces patrimoniales. Il s'agira d'éviter la **période de mars à juin** (migration, reproduction) et les fortes périodes pluvieuses notamment.

Les engins seront stationnés sur des aires spécifiques (hors axes de ruissellements...) munies de fosses de collecte et décantation des eaux pluviales pour s'assurer que l'eau rejetée dans le milieu naturel est de bonne qualité. Tous les dispositifs nécessaires seront mis en œuvre pour éviter une pollution accidentelle des sols et/ou des eaux.

#### E.2. Les incidences à terme

Trois principales incidences après le déboisement pour la mise en œuvre du projet d'extension sont à prévoir :

- La rupture des continuités écologiques,
- La modification du paysage,
- La rupture du chemin de randonnée actuel.

Le projet prévoit le maintien de franges arbustives et d'un maximum d'arbres en place sur le site permettant d'assurer une continuité végétale et un maintien de la trame verte sur le territoire. Cette mesure permet également de limiter la modification du paysage en place en préservant un caractère végétal au site et ses abords.

Le chemin de randonnée sera dévié sur la route d'accès au site de Lignères à environ 120 mètres plus au Nord. Il circulera entre les franges arbustives et les vignobles.

## E.3. Synthèse des impacts bruts et résiduels du déboisement

Thématique	Caractérisation de l'impact brut	Impact résiduel après mise en œuvre de mesures		
Milieu physique	•			
Climat et qualité de l'air	Nul	-		
Sol et sous-sol	Nul	-		
Eaux souterraines et superficielles	Nul	-		
Risques naturels	Nul	-		
Milieu naturel				
Espaces naturels d'intérêt	Nul	-		
Faune/Flore/Habitats	Négatif	Modéré avec la mise en œuvre d'un planning de déboisement sur le long terme et l'évitement des périodes de reproduction des espèces		
Continuités écologiques	Négatif	Modéré en maintenant une continuité végétale et en préservant un maximum d'arbres existants		
Milieu humain				
Population et habitat	Nul	-		
Activité économique	Positif	-		
Urbanisme	Nul	-		
Transport	Nul	-		
Risque technologique	Nul	-		
Patrimoine et tourisme	_			
Monuments historiques inscrits et classés	Nul	-		
Patrimoine remarquable	Modéré	<b>Négligeable</b> en maintenant une continuité végétale et en préservant un maximum d'arbres existants		
Tourisme	Modéré	<b>Négligeable</b> en déviant le chemin de randonnée existant sur la portion concernée		
Paysage				
Sites inscrits et classés	Nul	-		
Contexte paysager	Négatif	Modéré en maintenant une continuité végétale et en préservant un maximum d'arbres existants		



#### ROUEN (siège social)

387 rue des Champs 76235 Bois-Guillaume Cedex Tél. 02 35 59 49 39 Fax 02 35 59 84 94

# Nos I

plantations

#### **PARIS**

Bâtiment CSTB 4 avenue du Recteur Lucien Poincaré 75 016 Paris Tél. 01 45 27 74 55 Fax 01 45 20 24 38

#### LILLE

20 rue Hubble 59650 Villeneuve d'Ascq Tél. 03 20 41 54 70 Fax 03 20 41 54 71

#### CAEN

7 rue Charles Sauria 14123 Ifs Tél. 02 31 95 21 00 Fax 02 31 95 27 19

## Nos Filiales

#### **BEHN**

387 rue des Champs 76230 Bois-Guillaume Tél. 02 35 59 61 93 Fax 02 35 60 76 09

#### **HDM**

2 rue John Hadley 59650 Villeneuve d'Ascq Tél. 03 20 41 54 74 Fax 03 20 41 54 75

#### SOTENO

304 rue Pasteur 62110 Henin Beaumont Tél. 03 21 20 19 67 Fax 03 21 20 39 98

#### **ORLEANS**

Maison des entreprises 14, boulevard Rocheplatte 45000 Orléans Tél. 02 38 78 19 83

#### **ALENCON**

26 rue du Pont Neuf 61005 Alençon Tél. 02 33 82 29 30 Fax 02 33 82 29 34

#### **REIMS**

11 rue Clément Ader 51685 Reims Tél. 03 26 06 57 57 Fax 03 26 06 57 58